



USAID-Water and
Sanitation Project

Demande de Cotation

RFQ-PAP-21-0016

Vidange des boues des bassins de Morne-a-Cabri

1. Synopsis du RFQ

DAI, contractant de l'USAID, met en œuvre le projet Eau et Assainissement, œuvrant dans le domaine sanitaire. DAI invite les fournisseurs qualifiés à soumettre des cotations pour **Vidange des boues des bassins de Morne-a-Cabri**.

1. RFQ No.	RFQ-PAP-21-0016
2. Date d'émission	Lundi 19 avril 2021
3. Description	Le projet recherche un fournisseur qui peut fournir le service de vidange de boues des bassins a Morne a Cabris
4. Bureau ou Email / Adresse physique ou adresse email pour soumission des Pro formas	Veuillez soumettre les propositions par email ou à la réception de nos locaux à l'attention de DAI. Prière d'inclure "Quote pour RFQ-PAP-21-0016 dans l'intitulé de l'email ou sur l'enveloppe scellée. Adresse email : SWSH_procurement@dai.com Adresse Physique : 48, Rue Metellus, GN Plaza, 2^e Etage- Pétion-Ville, Haiti Toute offre soumise sur une adresse électronique autre que celle-ci ne sera pas considérée
5. Date de réception des proformas	Vendredi 21 Mai 2021
6. Email de contact pour questions et clarifications	SWSH_info@dai.com Aucune offre soumise sur cette adresse électronique ne sera pas considérée.
7. Prévision sur Prix	Les termes spécifiques et les conditions prévus sont les suivants : - Un bon d'achat à prix fixe est délivré. - DAI peut attribuer un contrat sans discussions. Par conséquent, les proforma initiales devraient contenir des meilleures conditions du fournisseur basant sur le prix et les spécifications techniques. - C'est une demande de Proforma uniquement.

	Une remise de Proforma en aucun cas oblige DAI ou l'USAID à accorder un achat, et n'engage pas DAI ou l'USAID à payer des frais encourus dans la préparation et la présentation d'une proposition.
8. Critère de sélection	Le marché sera accordé à l'offrant avec l'offre la plus compétitive et qui répond aux exigences du RFQ.

2. Demande de Proposition- Services

9. . Instructions générales aux fournisseurs	• Envoyer des proforma au plus tard le Vendredi 21 Mai 2021. Les offres tardives seront rejetées, sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion de DAI. • Les offrants doivent présenter une proposition complète par email ou par courrier physique en français. • Les offrants doivent confirmer par écrit que l'initiateur comprend parfaitement que leur proposition doit être valide pour une période de quarante-cinq (45) jours. • Les offrants doivent signer et dater leur Proforma. • Ces achats sont admissibles à l'exonération de la TCA dans le cadre du contrat principal DAI. • Vous devriez avoir la capacité à fournir le service de vidange selon les spécifications fournies dans le RFQ. • Veuillez faire mention de votre modalité de paiement (le paiement se fera par chèque ou par virement bancaire) • Veuillez noter que DAI ne fera aucune avance et que la totalité du règlement se fera selon les modalités de paiement dans le Bon d'Achat • Veuillez se référer aux spécifications techniques à l'annexe A pour établir votre proforma • Une visite du site est prévue le 29 Avril 2021 au Centre de Vidange de boue STEB a Morne a Cabris a compter de 10 heures AM.
10. Compréhension au sujet du RFQ	Chaque fournisseur est responsable de la lecture très attentivement et la compréhension des termes et des conditions du présent appel d'offre. Toutes les communications concernant cet appel d'offre doivent être faites uniquement par le bureau de délivrance et doivent être soumises par courriel au plus tard le Vendredi 30 avril 2021 . Les questions doivent être envoyées à SWSH_info@dai.com . Toutes les questions reçues seront compilées et une réponse par écrit sera distribuée à tous les intéressés le Mercredi 5 Mai 2021 .

11. Spécifications techniques et exigences d'acceptabilité technique	1. Fournir une liste détaillée des spécifications techniques ou des conditions énumérées dans le calendrier des prix. 2. En plus de répondre aux spécifications techniques indiquées ci-dessus, les offrants sont tenus de respecter ou dépasser les facteurs non économiques importants énumérés ci-dessous : 1. L'offrant doit posséder deux années d'expérience dans le pays concerné et fournir les documents suivants pour les deux dernières années : Matricule fiscale (obligatoire), Patente (obligatoire). 2. L'offrant doit avoir fourni des services similaires à d'autres clients dans les deux dernières années (liste de clients, une personne de contact et un numéro de téléphone pour chaque client). 3. L'offrant doit pouvoir prouver sa capacité à respecter les délais de livraison requis, tel que démontré par des lettres de référence de clients précédents. 4. L'offrant doit pouvoir répondre aux questions et demande d'informations supplémentaires si besoin, et il y a dans un délai de 5 jour ouvrable (sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion de DAI), faute de quoi, il sera non éligible pour compléter le processus. Au-delà des 5 jours, DAI se réserve le droit de contacter le 2^{ème} fournisseur présélectionné. 5. Si le fournisseur ne parvient pas à remplir correctement ses obligations en vertu de cette commande ou à livrer à la date prévue dans le bon de commande, DAI se réserve le droit de résilier cette commande par défaut et acheter le service ailleurs.
12. Détermination de responsabilité des offrants	1. DAI est très prudente par rapport à son accord avec l'offrant, et devra être rassurée qu'il est un offrant responsable. Lors de l'évaluation de la responsabilité de l'offrant, les facteurs suivants sont pris en considération : 1. La source, l'origine et la nationalité des services ne sont pas d'un pays interdit (voir ci-dessous). 2. Disposer de ressources financières suffisantes pour fournir des biens ou de la capacité à obtenir des ressources financières. 3. Possibilité de se conformer à la prestation requise ou proposée ou les délais de performance. 4. Avoir un dossier satisfaisant sur le rendement passé. 5. Maintenir un dossier satisfaisant d'intégrité et d'éthique des affaires. 5. Être qualifié et admissible à exécuter des travaux en vertu des lois et règlements applicables.

	6. Une description des équipements nécessaires à la réalisation des travaux. Deux ou plusieurs camions d'aspiration de boues en bon état d'au moins 2000 gallons chacun sont nécessaires. Le CONTRACTANT doit fournir les spécifications techniques pour chaque camion, ainsi que la capacité du réservoir à boues ; caractéristiques de la pompe appropriée d'extraction des boues tenant compte de la qualité de boues à extraire et de la profondeur et de la taille des bassins, diamètre et longueur du (des) tuyau(x) d'aspiration. Une description des équipements pour l'enlèvement manuel des boues/végétation en suspension. 7. Une lettre de l'OREPA « attestant que leurs comptes sont en règle règles avec l'administration de la STEB
13. Code géographique	Selon le code géographique autorisé pour son contrat DAI peut acheter des biens et services en provenance des pays suivants : • Code géographique 935 : Les biens et services de toute région ou pays, y compris le pays coopérant, mais à l'exclusion des pays interdits. • DAI doit vérifier la source, la nationalité et l'origine, des biens et des services et d'assurer (dans la mesure du possible) que DAI ne va pas acheter des services en provenance des pays interdits énumérés par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) ou les pays sanctionnés. La liste actuelle des pays sous sanctions globales comprennent: Cuba, Iran, Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. DAI est interdit de faciliter une transaction par un tiers si cette transaction serait interdite si elle est effectuée par DAI. • En soumettant une proposition en réponse à cet appel d'offre, les offrants confirment qu'ils ne violent pas la source et les exigences en matière de nationalité et que les services sont conformes au Code géographique et les exclusions pour les pays interdits.
14. Données Universal Numbering System (DUNS)	Toutes les organisations américaines et étrangères qui reçoivent des sous-traitants de premier rang / bons de commande d'une valeur de 25.000 \$ et plus on besoin d'obtenir un numéro DUNS avant la signature de l'accord. Les organisations sont exemptées de cette obligation si le revenu brut provenant de toutes sources dans l'année d'imposition précédente était de moins de 300.000 \$. DAI exige que les offrants signent la déclaration d'auto-certification si l'initiateur demande l'exemption pour cette raison. DAI va rentrer en contact avec le fournisseur sélectionné afin de lui envoyer les instructions d'obtention d'un numéro de DUNS ou pour la déclaration d'auto-certification.
15. Conformité et conditions	L'offrant doit être au courant des termes et conditions générales pour un prix résultant de ce RFQ. L'offrant choisi doit se soumettre à

	toutes les conditions de conformité énumérées dans le calendrier des prix
16. Éthique d'achat	En soumettant une proposition, les soumissionnaires certifient qu'ils n'ont pas / ne tenteront pas de soudoyer ou d'effectuer des paiements aux employés de DAI en échange d'une préférence, et qu'aucun paiement n'a été fait contre des terroristes ou des groupes soutenant des terroristes. Toute pratique de ce type constitue une pratique contraire à l'éthique, illégale et frauduleuse et les soumissionnaires ou le personnel DAI peuvent signaler les violations à la ligne d'assistance téléphonique anonyme sans frais au +1 855-603-6987, via le site Web de DAI ou par courriel électronique FPI_hotline@dai.com.
17. Technologie interdite	Les soumissionnaires NE DOIVENT PAS fournir de biens et / ou de services utilisant des produits de télécommunications et de vidéosurveillance des sociétés suivantes : Huawei Technologies Company, ZTE Corporation, Hytera Communications Corporation, Hangzhou Hikvision Digital Technology Company ou Dahua Technology Company , ou toute filiale ou société affiliée de celle-ci., conformément à FAR 52.204-25.

Annexe A : Calendrier de Prix

ARTICLES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRES \$ USD	TOTAL \$ USD
1. Mobilisation	FF	1		
2. Installation de la cellule de séchage et des geotubes	FF	1		
3. Enlèvement de la végétation en suspension	m ²	5,500		
4. Pompage du surnageant	m ³	2,500		
5. Pompage et Remplissage de 25 m3 de boues dans chaque geotube	U	48		
TOTAL.				

Nous, soussignés, offrons la proposition ci-jointe conformément **RFQ-CAP-21-0016** en date du _____ Notre proposition ci-jointe est pour le prix total de _____ (chiffre et en lettres)

Nous certifions une durée de validité de _____ jours pour les prix offerts dans le prix ci-joint Horaire / Devis quantitatif. Notre proposition nous engage sous réserve des modifications résultant de toute discussion avec DAI.

Nous comprenons que DAI n'est pas tenue d'accepter toute proposition qu'elle reçoit.

Signature autorisée :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Sceau de la compagnie

1-2 Annexe B: Déclarations et attestations de conformité

- 1- **Liste Fédérale d'Exclusion des parties** - Le fournisseur sélectionné n'est actuellement pas exclu, suspendu ou jugé irrecevable pour une attribution d'un marché par un organisme fédéral.
- 2- **Certification de Rémunération des dirigeants** - FAR 52,204 à 10 nécessite DAI, en tant que maître de contrats du gouvernement fédéral américain, de signaler des niveaux de rémunération des cinq dirigeants de sous-traitance les mieux rémunérés à la responsabilisation de financement fédéral et de la loi sous-Award système de Transparency Report (FSRS)
- 3- **Rappel du décret sur le Financement du terrorisme**- L'entrepreneur exécutif des États-Unis et la loi américaine interdit les transactions avec, et l'apport de ressources et de soutien aux individus et organismes liés au terrorisme. Il est de la responsabilité juridique de l'entrepreneur / bénéficiaire pour assurer le respect de ces décrets et des lois. Les bénéficiaires ne peuvent pas s'engager à, ou fournir des ressources ou le soutien, personnes et organisations liées au terrorisme. Pas de soutien ou des ressources peuvent être fournies à des personnes ou entités figurant sur les Specially Designated Nationals et Bloqué liste des personnes maintenues par le Trésor américain (ligne à www.SAM.gov) ou la Liste des Nations Unies pour la sécurité de désignation (en ligne à l'adresse: http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml). Cette disposition doit être inclus dans tous les sous-traitants / sous récompenses attribuées en vertu du présent contrat.
- 4- **La trafic des personnes** - Le titulaire ne peut pas faire le trafic des personnes (tel que défini dans le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en plus de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée), ou se procurer le commerce du sexe, et utiliser travail forcé au cours de la période de ce prix.
- 5- **Certification et divulgation concernant le paiement à influencer certaines transactions fédérales** – L'offrant atteste qu'il est actuellement, et restera dans le respect des FAR 52,203 à 11, la certification et à la divulgation en matière de paiement à influencer certaines transactions fédérales.
- 6- **Conflit d'organisation d'intérêt** - Les offrants certifient qu'ils sont conformes au FAR Part 9.5, conflits organisationnels d'intérêt. L'offrant atteste qu'il fournira toute information relative au conflit d'intérêt qui pourrait exister lors d'une transaction tout en soumettant un document écrit qui pourra décrire l'évolution de la situation.
- 7- **Taille de l'entreprise et la classification (s)** - le soumissionnaire atteste qu'il a exactement et complètement identifié la taille de son entreprise et la classification (s) ci-dessus, conformément aux définitions et exigences stipulées dans la FAR 19, Programmes des petites entreprises.
- 8- **Interdiction des installations distincts** – L'offrant atteste qu'il est conforme aux FAR 52.222-21, l'interdiction des installations distincts.
- 9- **L'égalité des chances** – L'offrant atteste qu'il ne discrimine pas contre un employé ou demandeur d'emploi en raison de l'âge, le sexe, la religion, le handicap, la race, la couleur ou l'origine nationale.
- 10- **Lois du travail** – L'offrant atteste qu'il est en conformité avec toutes les lois du travail.
- 11- **Federal Acquisition Regulation (FAR)** – L'offrant atteste qu'il est familier avec la Fédéral Acquisition Régulation (FAR) et de ne pas violer les certifications requises dans les clauses applicables du FAR, y compris les certifications limitées en matière de lobbying, pots de vin, l'égalité des chances en matière d'emploi, l'action de l'affirmation, et les paiements pour influencer les opérations fédérales.
- 12- **Conformité des employés** – Les offrants donnent une garantie qu'ils auront tous les employés, les entités et les personnes nécessaires pour fournir les services en rapport avec l'exécution d'un ordre d'achat de DAI pour se conformer aux dispositions de l'arrêté d'achat qui en résulte et à tous les fédéraux d'État et locaux, les lois et les règlements dans le cadre des travaux qui y sont associés.

En soumettant une proposition, les offrants acceptent de se conformer pleinement aux termes et conditions ci-dessus et toutes les clauses fédérales américaines applicables du présent document, et seront invités à signer ces représentations et certifications lors de l'attribution.

Annexe C : Description des prestations

TERMES DE REFERENCES

Vidange des boues de la station de traitement de Morne-à-Cabri

1. CONTEXTE DU PROJET :

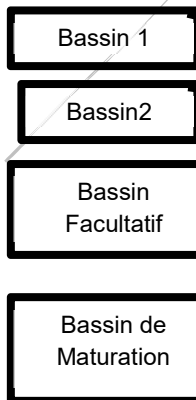
Le Projet Eau et Assainissement de USAID vise à augmenter l'accès des populations aux services d'eau et d'assainissement ou d'améliorer les services existants, dans les communes prioritaires relativement au choléra, ou dans celles qui ont été affectées par le cyclone Matthew. Le Projet se concentrera en particulier sur les zones urbaines des communes du Cap Haïtien, de Mirebalais, des Cayes, Croix des bouquets (Canaan) et de Jérémie. L'objectif du Projet est :

1. D'augmenter l'accès aux services durables d'assainissement pour 75 000 personnes
2. Renforcer l'environnement permettant la fourniture des services durables dans les domaines de l'eau et de d'assainissement.

Cette activité supporte les objectifs 2- Augmenter la fourniture des services durables d'assainissement du Projet et consiste à réhabiliter la station de traitement des boues de vidange de Morne-à-Cabri et la rendre fonctionnelle.

Le site de Morne-à-Cabri a été construit en 2011 et est situé quelques kilomètres à l'est de Canaan dans la commune des Croix-des-Bouquets.

Le site est le principal centre de traitement des boues de vidange d'Haïti. Le site est la propriété de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) et géré par l'Office Régional de l'Eau Potable et de l'Assainissement (OREPA) Ouest. Le site comprend 4 étangs ou bassins comme indiqué sur les figures ci-incluses.



Aussi, durant ces huit dernières années, le site a accumulé des déchets mélangeant les boues de vidange à d'autres déchets se trouvant dans des fosses des latrines.

Le site accepte principalement les boues provenant de fosses septiques et de latrines. Une part importante de ce flux est composée des matières organiques, de boues d'assainissement décomposées ainsi que les déchets d'assainissement restant à la surface de l'eau.

2. Objectif de l'activité

Cette activité supporte les objectifs 2- Augmenter la fourniture des services durables d'assainissement du Projet. L'objectif global est d'enlever les boues de vidange accumulée dans les bassins de traitement et les ordures disposés sur le site.

En raison du grand volume des boues de vidange accumulées dans les bassins, il n'y a pas assez d'espace sur le site pour faire sécher les boues. Donc, le Projet a acheté 150 tubes géotextiles (geotubes). Les geotubes seront remplis de boues par pompage et permettront l'écoulement de l'eau vers les bassins. Les boues seront déshydratées dans les geotubes par le soleil.

Cette activité comporte deux sous-activités ci-dessous :

Sous-activité 1 – Installation de la cellule de séchage et des geotubes;

Sous-activité 2 – Pompage et remplissage des boues dans les geotubes.

3. Description des activités

Sous-activité 1 – Installation de la cellule de séchage et des geotubes

Cette sous-activité consiste en :

- L'installation de la cellule de séchage et des geotubes. Chaque geotube mesure 6" de largeur sur 50" de longueur. L'installation de la cellule de séchage inclut la pose de bermes de confinement, les couches de drainage ainsi que de drain d'évacuation d'eau de la cellule vers les bassins.

L'installation de la cellule de séchage sur la dalle en béton où les geotubes seront placés sera réalisée selon les étapes suivantes :

- Débarrasser la dalle de tous les débris et objet tranchants ;
- Fourniture et pose des bermes de confinement d'au moins 0.60 m de hauteur tout autour de la cellule de séchage. Les blocs et les barrières routières peuvent être

utilises



- Installer un système de drains ou tuyauterie pour acheminer l'eau de la cellule de séchage vers les bassins anaérobiques ;
- Placer la membrane imperméable (fourni par le Projet) sur tout le périmètre de la cellule de séchage y compris le périmètre de la berme. La jonction entre deux sections de membrane par ruban adhésifs avec superposition de 6" de membrane.
- Installer la membrane de filtration (fourni par le Projet) au-dessus de la membrane imperméable. Ne placez pas la membrane de filtration sur la berme de confinement.

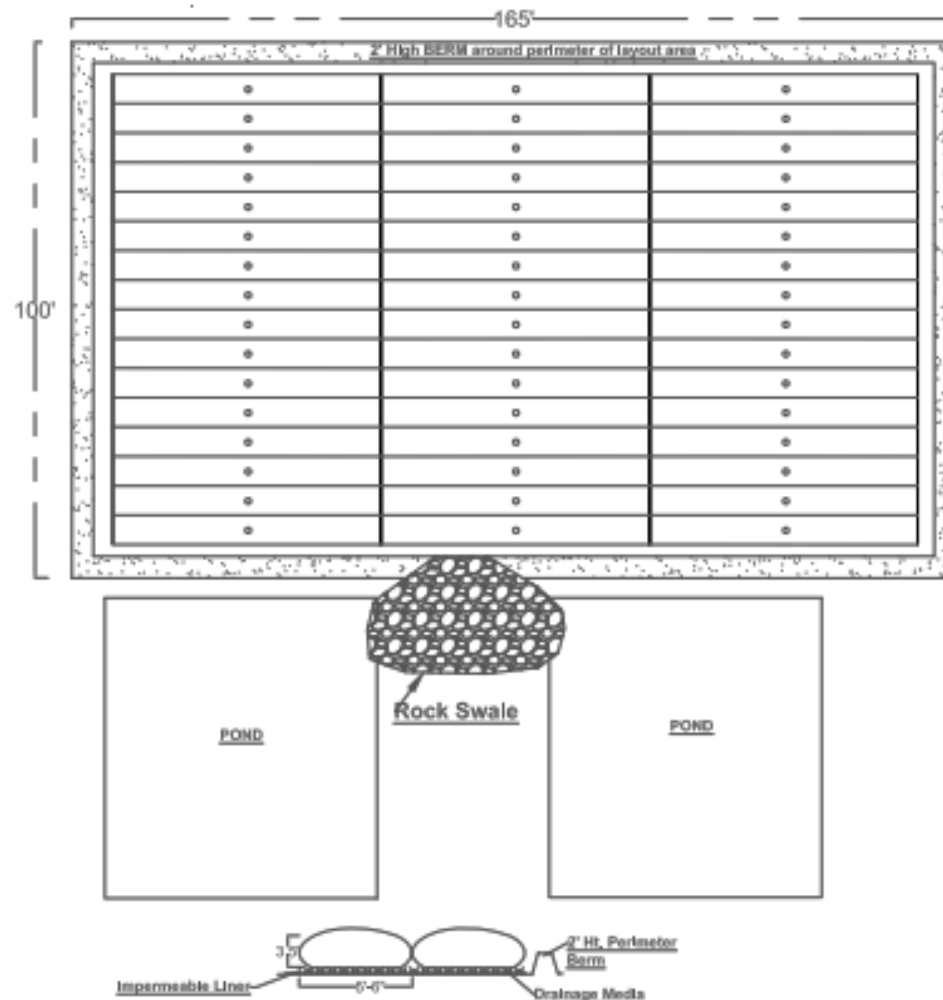
L'installation de la cellule de séchage à l'emplacement mentionne sur la figure ci-dessous sera suivie par celle des geotubes qui seront fournis par le projet et stockés dans l'entrepôt se trouvant sur le site.



Ce travail impliquera le travail des ouvriers et les engins mécaniques tels que backhoe ou équipements similaires et les camions-bennes.

Morne-a-Cabri FSM

Layout Concept



Standards & Tolerances:

The following shall be considered the standard format and tolerances of Geotube® containers, Geobag® units, Geocontainers® units and Scour Aprons:

- Thread utilized shall be at a minimum of 8,000 denier for both needles and poopers.
- Seams shall be sewn with a Union Special 8000 series double needle sewing machine utilizing a 401 "lock" stitch.
- Seams shall exhibit between 3.5 and 5 stitches per inch.
- Primary Seam type utilized shall be as follows:
- Geotube® Containers & Scour Aprons - "Butterfly"
- Cross-seaming (splicing) may be utilized in the fabrication of Scour Aprons only.
- Allowable tolerances in measurement shall be as follows:
- Circumference and width of Geotube® containers and Scour Aprons ... 1.5 feet
- Length of Geotube® containers and Scour Aprons ... 2 feet
- Width and length of Geocontainers® and Geobag® units ... 2 inches
- Strip spacing along sides of Geotube® containers ... 2 feet
- Port spacing of Geotube® containers, transverse seams ... 2 feet
- Port spacing of Geotube® containers, longitudinal seams ... 2 feet

3680 Mount Olive Rd
Commerce, GA 30529

Tel: 706 693-2226 Fax: 706 693-4400
www.tencate.com

DATE:
05/08/2020

SCALE:
NTS

DRAWN BY:
Meeks

DRAWING NO.:
05082020001

The information contained in this drawing is the intellectual property of TenCate and it may not be copied or reproduced without the written consent of TenCate. TenCate assumes no liability for the accuracy or completeness of this information or for the ultimate use by the purchaser. TenCate disclaims any and all express, implied, or statutory standards, warranties or guarantees, including without limitation any implied warranty as to merchantability or fitness for a particular purpose or arising from a course of dealing or usage of trade as to any equipment, materials, or information furnished herewith. This document should not be construed as engineering advice.

Pour l'installation de la cellule de séchage et des geotubes, le contractant devra avoir effectué les reconnaissances nécessaires du site enfin de proposer une installation lui permettant d'atteindre les objectifs de la sous-activité 2. Il est tenu de considérer les dimensions des geotubes, l'accessibilité aux bassins ainsi que la circulation et déplacements de ses engins pendant les travaux.

Sous-activité 2– Vidange des bassins et remplissage de boues dans les geotubes

Cette activité consiste au pompage d'environ 1200 m³ de boues accumulées dans les différents bassins et remplissage des geotubes de boues pompées pour leur déshydratation.

Les étapes attendues pour les vidanges des bassins sont les suivantes :

- Bassin *anaérobie* # 1
 - Abaisser le niveau des eaux usées par pompage du surnageant du bassin anaérobie N°1 vers le bassin anaérobie N°2 ;
 - Pompage des boues décantées du bassin anaérobie N°1 à l'aide de camions d'aspiration et remplissage dans des geotubes pour le processus de déshydratation à côté des bassins anaérobies ;
- Bassin *anaérobie* # 2
 - Abaisser le niveau des eaux usées par pompage du surnageant du bassin anaérobie N° 2 vers le bassin anaérobie N°1 ;
 - Pompage des boues décantées du bassin anaérobie N° 2 à l'aide de camions d'aspiration et remplissage dans des geotubes pour le processus de déshydratation à côté des bassins anaérobies ;
- Bassin *facultative*
 - Enlèvement et stockage sur site de la végétation en suspension accumulée dans le bassin facultatif. Cette végétation, stockée provisoirement dans une zone assignée par le projet, sera évacuée lors d'un marché séparé de nettoyage général du site.

Quelques illustrations des activités et les conditions du site sont présentées ci-dessous.



Figure 1. Bassins anaérobies remplis de boues à Morne-à-Cabri



Figure 2. (Source: TenCateGeotube) / Technologie de déshydratation à l'aide de geotubes

Le CONTRACTANT doit utiliser la meilleure combinaison des méthodes mécaniques et manuelles pour atteindre les objectifs. Tous les travaux s'effectueront sous la supervision directe d'un technicien expérimenté. Le CONTRACTANT se doit d'assurer la sécurité et la sûreté adéquates à l'exécution des travaux. Le CONTRACTANT devra s'assurer de ne pas endommager les geotubes fournis par le projet. L'autorisation d'accès au site doit être donnée par la DINEPA.

Le CONTRACTANT n'est pas tenu d'obtenir des autorisations supplémentaires pour le site.

L'enlèvement des boues doit inclure les activités générales suivantes :

1. Mobilisation pour l'enlèvement des boues - mobiliser tous les équipements et les fournitures nécessaires pour effectuer le travail tout en prenant en considération l'installation et l'utilisation de geotubes qui seront remplis des boues enlevées.
2. Enlèvement de la végétation en suspension - Effectuer l'enlèvement de la végétation en suspension pour procéder au pompage du surnageant des bassins.
3. Pompage du surnageant pour l'abaissement des eaux usées dans les bassins anaérobies, si nécessaire, afin de procéder à l'enlèvement des boues décantées.
4. Pompage des boues décantées – Mobiliser les camions d'aspiration, tous les équipements et fournitures nécessaires pour procéder à l'enlèvement des boues. Installer et remplir de boues les geotubes fournis par le projet qui serviront pour la déshydratation. Il sera peut-être nécessaire d'utiliser le travail manuel et/ou d'autres équipements pour enlever une partie des boues. Les mesures nécessaires ont été prises pour quantifier au mieux le volume de boues présentes ce qui a permis de connaître le nombre de tubes géotextiles nécessaires.

Le contractant est entièrement responsable de la sécurité de ses travailleurs.

4. Liste et Spécifications des équipements, matériel et qualification du personnel pour effectuer les travaux

En plus des documents et informations exigés dans l'Appel d'Offre, le contractant doit inclure dans sa proposition :

1. Les CVs du personnel proposé démontrant clairement leur qualification pour faire le travail ainsi qu'une brève liste des autres moyens qui seront employés pour réaliser les travaux.
2. Une description des équipements nécessaires à la réalisation des travaux. Deux ou plusieurs camions d'aspiration de boues en bon état d'au moins 2000 gallons chacun sont nécessaires. Le CONTRACTANT doit fournir les spécifications techniques pour chaque camion, ainsi que la capacité du réservoir à boues ; caractéristiques de la pompe appropriée d'extraction des boues tenant compte de la qualité de boues à extraire et de la profondeur et de la taille des bassins, diamètre et longueur du (des) tuyau(x) d'aspiration. Une description des équipements pour l'enlèvement manuel des boues/végétation en suspension.

1. NOTE : Méthode de mesure et paiement

1. Mobilisation – Montant forfaitaire - L'offre doit être une compensation complète pour la mobilisation / démobilisation et la sécurisation de tout le personnel, les machines et les équipements nécessaires pour compléter la portée des travaux. Aucune indemnité supplémentaire ne sera accordée pour les interruptions de travail dues à des troubles civils, des maladies, des événements météorologiques, un dysfonctionnement de l'équipement ou le réapprovisionnement de matériaux sur le site. La mobilisation sera payée lorsque l'entrepreneur aura soumis le plan de travail et tous les documents justificatifs.
2. Installation de la cellule de séchage et des geotubes – Le montant total doit être une compensation complète pour l'installation terminée de la cellule de séchage et des geotubes sur une dalle de béton, sur la base du prix forfaitaire.
3. Enlèvement de la végétation en suspension - Le montant total doit être une compensation pour l'élimination complète de la végétation en suspension couvrant les surfaces des étangs, sur la base du prix unitaire au

mètre carré. Les mesures doivent être exprimées en mètre carré (m²) de la surface couverte par la végétation.

4. Pompage du surnageant - Le montant total est une compensation intégrale pour le pompage complet de l'enlèvement du surnageant des bassins en fonction du prix unitaire au mètre cube. Le volume pompé sera calculé en tenant compte du niveau du plan d'eau par bassin avant pompage et le niveau haut des boues décantées dans le fond du bassin. Les mesures doivent être exprimées en mètre cubes(m³) d'eaux usées pompées.
5. Pompage des boues décantées - Le montant total doit compenser intégralement l'enlèvement complet par pompage ou tout autre moyen nécessaire des boues décantées et compléter la portée des travaux sur la base du prix unitaire par geotube. Les mesures doivent être exprimées en unité (U) de geotubes installés et remplis de 25 m³ de boues décantées pompées.

Les quantités présentées dans cette demande de soumissions sont des estimations. Le paiement sera effectué sur la base des quantités réelles.